

Synthèse de la note d'information académique – Campagne 2025-2026

Académie de Besançon

- A la première demande, chaque école primaire doit **créer son compte sur ADELE** (RNE de l'établissement) et **déposer son projet pédagogique en précisant la quotité souhaitée** (100% pour un temps plein de 12 heures hebdomadaires, autre pourcentage dans le cas d'un poste partagé avec une autre école ou un établissement du second degré).
- L'école dépose **un seul projet pédagogique** qui englobe toutes les langues. Mais nécessité de **faire une demande par poste et par langue**.
Possibilité d'annexer un **document détaillant le projet pédagogique** pour chaque langue demandée.
- L'attribution des postes repose sur **deux critères principaux** :
 - **L'hébergement** de l'assistant dans l'établissement partenaire du second degré (conditions, loyer modéré)
 - **La pertinence du projet pédagogique** autour de sa présence dans l'établissement.
- **Le renouvellement des contrats sera autorisé pour 2025-2026 pour les assistants de langue de certains pays dont FEI se réserve le droit d'attribution**. Les assistants en ont été informés. Le chef d'établissement et le professeur référent ou CPD LV doivent déposer leur avis directement sur ADELE.
- **Pour toute question relative à l'utilisation de l'application ADELE**, contact : assistant@france-education-international.fr